

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 mars 2012**

Décision n° **B-2012-3033**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Rue Emile Zola - Construction d'un égout circulaire de diamètre 800 millimètres - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 février 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Pédrini), Daclin, Barge, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Arrue, Sécheresse, Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 5 mars 2012

Décision n° B-2012-3033

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Rue Emile Zola - Construction d'un égout circulaire de diamètre 800 millimètres - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 février 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Depuis quelques années, la rue Emile Zola à Décines Charpieu connaît des inondations. Afin de remédier à cette situation, il est nécessaire de renforcer le collecteur unitaire de cette rue. Ainsi, la canalisation en béton armé de diamètre 600 millimètres devra être remplacée par une autre canalisation de même nature de diamètre 800 millimètres.

Cette opération s'inscrit dans le cadre des politiques publiques adoptées par le plan de mandat 2009-2014.

Le coût global de l'opération est estimé à 605 000 €.

L'opération se décompose comme suit :

- la réalisation de la canalisation principale,
- les postes de dépenses connexes, comprenant les essais préalables à la réception des ouvrages, les récolements et réfections définitives des chaussées.

Une consultation a été lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 144-I-2, 33, 149, 150, 160, 161, 58 et 59 du code des marchés publics, pour l'attribution du marché de travaux de construction d'un égout circulaire de diamètre 800 millimètres, rue Emile Zola à Décines Charpieu.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de la séance du 10 février 2012, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise SA RAMPA TP pour un montant de 364 577,50 € HT, soit 436 034,69 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux de construction d'un égout circulaire de diamètre 800 millimètres, rue Emile Zola à Décines Charpieu et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise SA RAMPA TP pour un montant de 364 577,50 € HT, soit 436 034,69 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement, individualisée sur l'opération n° 2P19O2434, le 12 septembre 2011 à hauteur de 605 000 € HT en dépenses.

3° - Le montant à payer, au titre du présent marché, sera prélevé sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2012 - compte 2315.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 mars 2012.